

en jouant un rôle de « portail » vis-à-vis des nombreux acteurs.

Cette mission pourrait être confiée à l'Avisé, être relayée localement par des acteurs locaux et notamment les clubs d'entreprises pour l'insertion (Face, Crepi, IMS, 100 Chances 100 Emplois,...) ou toute autre structure ad'hoc, en concertation avec les dispositifs de gestion des clauses sociales existants pour les marchés publics.

Cette démarche pourrait être complétée par l'amélioration des annuaires et outils existants et notamment *socialement-responsable.org* en :

- renforçant sa visibilité auprès des grands acheteurs ;
- facilitant les mises à jour ;
- autorisant la publication globale des numéros de Siret des structures ;
- accompagnant la régionalisation des outils de sourcing par la structuration des plateformes locales d'achats responsables.

PROPOSITION 11

Valoriser les acteurs engagés par la création et la promotion de « Trophées de l'insertion »

Le partage d'expériences, la réputation des entreprises et la communication sur les bonnes pratiques constituent des éléments moteurs qui contribuent, par l'exemple, au développement des engagements responsables des entreprises.

Nous proposons la création et l'organisation d'un Trophée territorial et national de l'insertion, comme cela a été fait par exemple sur les questions RH avec le Great Place to Work.

Ce trophée, porté et développé dans le cadre de la charte définie dans la proposition n°3, pourrait porter sur plusieurs axes tels que les clauses sociales, les partenariats structurant entre SIAE et entreprises, la qualité des parcours d'insertion, l'innovation sociale, l'engagement des collaborateurs,...

La publicité qui en serait faite permettrait de valoriser chaque année les aspects positifs, la dimension business et tous les chemins d'actions possibles qui favorisent l'insertion. Des trophées internes aux entreprises pourraient relayer cette communication pour en démultiplier les impacts.

PROPOSITION 12

Sortir des représentations négatives et promouvoir les « engagements volontaires d'insertion » dans les marchés

La notion de clause sociale fait référence au droit et à la contrainte. Cette situation peut freiner le développement volontaire de la démarche en créant des résistances là où la dynamique et l'engagement sont nécessaires.

Sans remettre en cause l'obligation dans les marchés publics, les entreprises pourraient s'approprier plus facilement celui plus juste d'« engagements volontaires d'insertion ».